



Règlement numéro 094-36 amendant le règlement de zonage numéro 094 et ses amendements relatif aux usages prévus dans la zone industrielle In-719

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil de Ville de Saint-Nicolas, comté des Chutes-de-la-Chaudière tenue le 3 décembre 2001, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Nicolas.

SONT PRÉSENTS À CETTE SÉANCE :

Mesdames et messieurs

Roger Noël, maire
Jeannot Demers
André Jacob
Béatrice Demers
France Proulx
Marie Verreault

Absent :
Maxime Fréchette

tous membres du conseil et formant quorum.

Il est proposé par madame la conseillère France Proulx
appuyé par monsieur le conseiller Jeannot Demers
et résolu à l'unanimité:

QUE le règlement numéro 094-36 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 094-36 amendant le règlement de zonage numéro 094 et ses amendements relatif aux usages prévus dans la zone industrielle In-719 ».

ARTICLE 2

L'objet de ce règlement consiste à ajouter l'usage « Industrie des tuyaux et raccords de tuyaux en matière plastique » (2324) dans la zone industrielle In-719, tel qu'illustré au croquis joint en annexe A.

ARTICLE 3

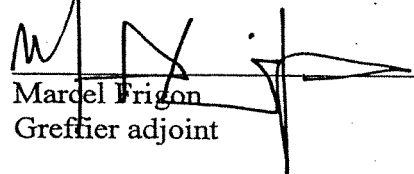
Le tableau I relatif *aux usages et aux bâtiments principaux permis, par zone* en vertu de l'article 10 du règlement de zonage numéro 094 et ses amendements est modifié pour la zone In-719 de manière à inclure une exception dans la sous-classe d'usage «232», laquelle sous-classe est inscrite sous la rubrique Usages et bâtiments exclus (en vertu de l'article 13 du règlement numéro 094 et ses amendements), à savoir :

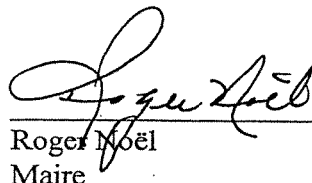
Usages et bâtiments exclus	232 (à l'exception 2324)
----------------------------	--------------------------

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ CE 3 DÉCEMBRE 2001


Marcel Frigon
Greffier adjoint


Roger Noël
Maire

-721

Croquis «A»
Règlement numéro 094-36

Rogée Noël, Maire

Marcel Frigon, greffier adjoint

Caravanes 2000

Chemin Olivier

U-725

AUTOROUTE JEAN-LÉSAGE

Honca In-718

Rue J.B. Renaud

Chemin Industriel

n-720

In-719

Écran selon l'article 29